



**COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY**  
**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
***du Lundi 15 mai 2017 à 20 h30***

Le lundi 15 mai 2017 à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry MICHEL, le Maire.

**Présents** : Mrs MICHEL, LEFEBVRE, BULCOURT, DELAWARDE, HOUPY, LE ROY, THOUMSIN, VAN VOOREN et Mmes LUCAS, KRAL, NUYTENS.

Absents : M. MARTINELLI donne procuration à M. THOUMSIN, Mme LEAL donne procuration à Mme KRAL  
M. le maire excuse M. LESUEUR, il est retenu à l'usine BASF sur la gestion d'un incident.

**Secrétaire de séance** : Mme KRAL

**1-Approbation du Procès-verbal**

Après lecture du procès-verbal par M. le Maire et après un tour de table, il est adopté à l'unanimité (11 votants - Mme KRAL et M. LESUEUR exclus, pas arrivés). Monsieur le Maire invite les conseillers présents à le signer.

⇒ Arrivée de Mme KRAL à 20 heures 33

**2 – Désignation d'une secrétaire de séance**

Mme KRAL est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de modifier les points à l'ordre du jour, à savoir :

↳ le point 7 est traité dans le point 6, une délibération seulement est nécessaire pour la modification simplifiée du plan local urbanisme et les modalités de consultation de celle-ci,

↳ d'ajouter un point à l'ordre du jour du Conseil Municipal, point n° 7 (en remplacement du point 7 Plan Local Urbanisme modalités de consultation), afin de traiter la demande de la communauté de communes pour l'adhésion à une convention de groupement de commande pour matériels, matériaux et accessoires de signalisation routière. La date limite étant fixée au 20 mai pour l'adhésion.

**3 – SAO- Convention d'études et de réalisation pour l'aménagement des terrains dit "derrière l'église"**

(délibération 2017-017)

Vu la délibération 2017-006 concernant la prise de participation à la SPLA SAO (Société d'Aménagement de l'Oise) de Beauvais en date du 24 janvier 2017,

Vu la prévision d'aménagement des terrains dit "derrière l'église",

Vu que la collectivité actionnaire de la SAO envisage de lui confier les études préalables et les travaux en son nom et pour son compte pour la création de l'aménagement du secteur cité précédemment,

Monsieur le Maire expose que la SAO a pour vocation d'accompagner et préparer les projets des collectivités publiques par une action foncière en amont ainsi que par la mise à disposition de toutes les expertises et conseils utiles en matière foncière. C'est le rôle et le savoir-faire de la SAO de réaliser pour le compte de ses actionnaires ce travail de mise en œuvre des projets en déchargeant la collectivité de l'essentiel des tâches administratives et financières.

La SAO interviendra en qualité de représentant du maître d'ouvrage selon les termes de la convention ci-jointe,

Considérant que la présente convention vise à préciser l'intervention de la SAO,

Considérant que le périmètre est identifié sous l'appellation secteur dit « derrière l'église ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

✎ **APPROUVE** les termes de la convention annexée à la délibération.

✎ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**4- ADTO-mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage** (délibération 2017-018)

Dans le cadre des travaux envisagés pour la réfection des trottoirs "rue de la Libération", le maître d'œuvre a été retenu pour la conception et la réalisation du projet. Il y a lieu dans un second temps, de demander le concours de l'ADTO (assistance départementale territoires de l'Oise) pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Cette mission consiste :

- ❏ Assistance pour la phase conception et le suivi des travaux jusqu'à la réception : préparation des réunions de travail, vérifications techniques de l'ensemble des pièces fournies par le maître d'œuvre, réalisation des pièces administratives, notification et ordre de service.
- ❏ Suivi du règlement des marchés pendant la phase d'exécution des travaux : vérification des projets de décompte établis par le prestataire, aide à la négociation pour d'éventuels avenants.

À ce titre et après avoir reçu le devis de ce concours, l'ADTO nous propose pour la phase conception et réalisation vingt demi-journées. Soit un devis total de 6 000 € TTC. M. le Maire précise que ce devis a été prévu dans les devis initiaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

➤ **ACCEPTÉ** la mission de l'ADTO en qualité d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant les travaux de réfection de trottoirs pour la rue de la Libération,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis avec l'ADTO pour ladite mission,

**5- Voirie-déplacement d'un poteau** (délibération 2017-019)

Dans le cadre des travaux envisagés pour l'aménagement des terrains dit "derrière l'église", M. le Maire présente un devis établi par Orange pour le déplacement d'un poteau et réseau devenu gênant devant la parcelle cadastrée N°197 et appartenant à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

➤ **REFUSE** le devis N°811014D1 établi par Orange d'un montant de 3675.28 € TTC,

**6- PLU – modification simplifiée et modalités de consultation** (délibération 2017-020)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-13,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article L. 153-45,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mars 2007 approuvant le Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal,

Considérant la nécessité d'apporter des modifications à certaines dispositions du règlement et notamment : au règlement écrit dans la zone UD, l'article 11 (les baies) ainsi qu'aux Orientations d'Aménagement et de Programmation (voirie et répartition des modes d'occupation des sols).

Considérant la nécessité d'informer les membres du Conseil Municipal des modifications qu'il conviendrait d'apporter au PLU approuvé,

Considérant la nécessité de préciser les modalités de la mise à disposition du public à laquelle sera soumis le projet de modification simplifiée du PLU,

Entendu l'exposé du Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à 12 voix pour et 1 abstention,

→Décide :

- de déterminer les modalités de la mise à disposition du public à laquelle sera soumis le projet de modification simplifiée du PLU, et ainsi de :

- mettre à disposition du public en mairie aux heures d'ouverture habituelles du secrétariat un dossier comprenant l'ensemble des pièces constituant le projet de modification simplifiée du PLU,

- tenir à la disposition du public en mairie aux mêmes heures un registre destiné à recueillir ses observations,

- charger le Maire de l'organisation matérielle de ladite mise à disposition, et d'afficher un avis au moins 8 jours avant le début de celle-ci à la porte de la mairie et autres lieux d'affichage en vigueur sur la commune afin de porter à la connaissance du public la période de mise à disposition du dossier.

→Et rappelle :

- que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant 1 mois.

- qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé au Sous-préfet de l'Arrondissement de Clermont.

**7- CCPP-convention constitutive d'un groupement de commande pour l'acquisition de matériels, matériaux et accessoires de signalisation routière** (délibération 2017-021)

Vu le Code des marchés publics, notamment l'article 28 de l'Ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015,

Vu les compétences de la Communauté de communes en matière de mutualisation,

Vu la convention de groupement,

Considérant l'intérêt d'obtenir des prix négociés par une commande groupée de matériels, matériaux et accessoires de signalisation routière associant la Communauté de communes et les communes membres volontaires et désignant la Communauté de communes coordonnateur du groupement,

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

→ Autorise M. le Maire à adhérer pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 31 mai 2020, au groupement de commande entre les communes concernées et la Communauté de communes du Plateau Picard pour matériels, matériaux et accessoires de signalisation routière.

→ Désigne la Communauté de communes coordonnateur du groupement.

⇒ Arrivée de M. LESUEUR à 21 heures 06

### **Informations et questions diverses :**

Informations de M. le Maire :

- ~ Projet Eolien : M. le Maire revient sur la présentation faite aux élus début mai. Il rappelle également que la société Enertrag n'a pas l'obligation de consulter les élus d'une commune. Les débats s'engagent. Un élu demande si la société Enertrag pourrait fournir une projection en 3D. M. le Maire répond qu'elle sera faite mais après que les élus auront fait leur choix. M. le Maire quitte la salle, étant propriétaire ou exploitant éventuellement concerné.

Vu les objectifs du Grenelle 2 en matière d'éolien pour 2029 (19000MW terrestre et 6000MW en mer), déclinés à l'échelle régionale (2800MW pour la Picardie).

Le 15 mai 2017, notre conseil municipal a pris connaissance et prend acte du projet éolien de la société Enertrag sur notre commune. Nous veillerons à sa bonne intégration dans l'environnement humain et naturel. L'étude d'impact permettra de définir l'implantation du projet. Une enquête publique sera tenue lors de l'instruction du projet. Il est précisé que le dossier sera instruit par les services de l'État compétents et qu'il appartiendra au Préfet d'autoriser ou non un parc éolien sur notre Commune. Ce projet a reçu un avis favorable par 8 voix pour (Mmes et Mrs Kral, Léal par procuration, Lesueur, Van Vooren, Thoumsin, Houpy, Le Roy, Martinelli par procuration) 4 voix contre (Mmes et Mrs Nuytens, Lucas, Lefebvre, Delawarde) et 1 voix en abstention (M. Bulcourt).

- ~ Intervention de M. Lesueur concernant les terrains pour le futur RPC.
- ~ Un agent d'entretien est en congé maladie jusqu'au 5 août, il a été procédé à son remplacement,
- ~ Informe les membres du conseil que La Post Immo a fait déposer par huissier le congé au 31 décembre 2017 du bâtiment sis 43 rue de Paris,
- ~ Il fait part d'une réunion du conseil syndical des eaux et notamment de la baisse de la taxe communale de 0.50 €,
- ~ Il fait part d'une réunion du conseil syndical d'assainissement où il a été décidé sur sa demande de baisser la taxe de raccordement à 25 € le m<sup>2</sup> pour les constructions nouvelles,
- ~ La Communauté de communes informe que la recyclerie de St Just ouvrira ses portes afin de mettre en vente des articles de plein air et de bricolage le samedi 20 mai,
- ~ Il donne lecture d'une carte de remerciement d'Annie, l'ancienne factrice,
- ~ Rétère l'information d'un logement libre rue Verte,
- ~ Points travaux : A l'église ⇒ la restitution du plancher est terminée, reste les panneaux muraux et l'estrade pour l'orgue à terminer. Un devis de nettoyage va être demandé,  
Place de la salle des fêtes et mairie ⇒ l'enrobé est réalisé, reste les potelets coté mairie à installer, pare-vue pour les poubelles et un regard devant la chaufferie,  
Rue du Château ⇒ étalement de cailloux pour combler le trou existant,  
Salle association ⇒ un devis est en cours pour le remplacement du volet roulant,  
Terrains derrière l'église ⇒ le diagnostic archéologique débutera le 6 juin pour 4/5 jours,
- ~ Il a été informé par la Communauté de communes qu'un contrôle de poubelles a été effectué ce matin,
- ~ La cérémonie du 14 juillet aura lieu à 11h15 devant le monument aux morts suivi traditionnellement par un verre de l'amitié,
- ~ Demande que les conseillers vérifient les tableaux de permanences pour les prochaines élections, il précise que le bureau de vote sera ouvert jusqu'à 18 heures.

### **Un tour de table est fait :**

M. LESUEUR : Donne des informations sur l'avancée du projet Regroupement pédagogique concentré. Avec les autres communes du regroupement pédagogique intercommunal, il a été mis en place une rencontre avec les personnes âgées, ils pourront sur inscription avoir la possibilité de venir déjeuner à la cantine avec les enfants.

Une réunion a eu lieu avec Mme Anaïs Dhamy et M Patrice Fontaine le 24 mars pour l'attribution de la subvention du Département pour la construction du groupe scolaire.

Mme KRAL : Demande si le rond-point rue de Paris/rue de la Libération sera refait, M. le Maire répond que non. Elle transmettra à la mairie des photos d'un aménagement de parking qu'elle a vu et qui était joli.

M. VAN VOOREN : Demande comment cela va se passer cet été en raison du départ en retraite d'un agent et d'un arrêt de maladie d'un autre. M. le maire dit que les congés ont été posés, qu'il y aura une personne tout l'été et qu'une réflexion va être engagée pour savoir si l'on prend des jeunes de la commune. Informe que dimanche il y avait la marche organisée par les élus du quartier, il y avait 19 personnes, il regrette que l'affiche ne soit pas dans le tableau à la porte de la mairie. M. le maire répond que cette manifestation a été signalée sur le site de la commune.

M. BULCOURT : Demande s'il peut contacter des boulangers susceptibles d'être intéressés pour s'installer dans le bâtiment de l'ancienne poste. Le maire répond que oui. Il faudrait demander les clefs à Post Immo.

M. THOUMSIN : Demande si on peut déplacer le panneau de "cédez le passage" square d'Otelet, il est trop loin. Signale qu'il y a beaucoup de mousse sur les trottoirs. Qu'un rosier est parti en bas de la rue de Paris.

M. LE ROY : Demande si on pourrait repeindre les portes de l'église.

L'ordre du jour étant épuisé et le tour de table effectué, M. le Maire lève la séance à 23 heures 21

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 15 mai 2017 a comporté cinq délibérations :

1	SAO- Convention d'études et de réalisation pour l'aménagement des terrains dit "derrière l'église"	délibération 2017-017
2	ADTO-mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage	délibération 2017-018
3	Voirie-déplacement d'un poteau	délibération 2017-019
4	PLU – modification simplifiée et modalités de consultation	délibération 2017-020
5	CCPP-convention constitutive d'un groupement de commande pour l'acquisition de matériels, matériaux et accessoires de signalisation routière	délibération 2017-021

Thierry MICHEL		Philippe LEFEBVRE	
Thomas LESUEUR		Martine LEAL	
Annyck KRAL		Bernard BULCOURT	
Xavier VAN VOOREN		Laurent MARTINELLI	
Johan DELAWARDE		Édith NUYTENS	
Stéphane THOUMSIN		Thierry HOUPY	
Annie LUCAS		Patrick LE ROY	